REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 octobre 2008**

Délibération n° 2008-0313

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subvention à l'association Lyonix - Convention de subvention annuelle

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Madame Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 3 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

Séance publique du 13 octobre 2008

Délibération n° 2008-0313

commission principale :	développement économique
objet :	**Subvention à l'association Lyonix - Convention de subvention annuelle**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte et les enjeux économiques

Le secteur des nouvelles images, notamment par le développement des usages numériques dans les entreprises, dépend de la disponibilité d'une offre haut débit compétitive sur le territoire. Ainsi, la Communauté urbaine a mis en place le réseau mutualisé de télécommunications (RMT) qui permet aux opérateurs un accès facilité aux infrastructures (fourreaux). En complément, un nœud d'échange internet ou Global Internet eXchange (GIX) a été développé car c'est un élément déterminant pour assurer la concurrence et la disponibilité de l'offre internet.

Pour les entreprises intervenant sur le marché des technologies de l'information et de la communication mais aussi pour les grands consommateurs (collectivités locales, grandes entreprises), la présence d'un GIX entraîne une baisse des tarifs grâce à l'existence d'une place de marché qui stimule la concurrence. Toutes les grandes villes européennes l'ont compris et possèdent un nœud d'échange internet : Barcelone, Milan, Turin, Manchester, Francfort, Munich…

L'association Lyonix

Lyonix est le premier noeud d'échange de trafic Internet de Lyon et de la région Rhône-Alpes.

Il permet aux opérateurs et aux prestataires de services Internet d'échanger du trafic en se raccordant sur ce point, évitant ainsi de passer par des infrastructures lointaines (Paris, Londres, Amsterdam ou même New-York...). Lyonix permet également à des sociétés lyonnaises d'acheter de la bande passante à moindre tarif : qu'il s'agisse de professionnels de l'Internet (opérateurs, hébergeurs…) ou de grands consommateurs (collectivités locales ou grandes entreprises).

Le bilan du soutien accordé à Lyonix en 2007

Conformément aux objectifs fixés dans le cadre de la convention 2007, Lyonix a proposé ses services à plus de 15 prospects (opérateurs télécoms, intégrateurs, cabinets de conseil, opérateurs) pour trois contrats signés en 2007 et d'autres qui devraient se conclure dans les mois à venir. Ainsi, au 31 décembre 2007, 15 opérateurs et une entreprise sont désormais connectés : Renater, Accelance, Completel, Neuf, France Télécom, ELB Netissime, Isprod, SIEA, Ncnumériquable, Colt, MWSP, Adeli-Novius, Interoute, Sanofi, Witbe.

Lyonix a également eu un rôle d'expert technique auprès de l'Aderly sur le montage de dossiers d'implantation.

Le plan d'action 2008

Le programme d'actions de Lyonix pour 2008 s'articule autour des actions suivantes :

- le développement commercial de l'association : l'objectif est de présenter la solution à plus de 40 entreprises (opérateurs et grands comptes) pour assurer la connexion de 10 nouveaux clients en 2008. En outre, Lyonix travaille également à l'interconnection du Gix lyonnais avec ceux d'autres villes européennes ;

- le programme Ytest : accompagnement d'entreprises sur des projets innovants nécessitant des accès très haut débit ou un hébergement (web, matériel…) en leur mettant à disposition une plateforme de test.

Ainsi, Ytest permet le démarrage de projets innovants ayant une forte composante Internet-Télécom afin de faire la preuve de concept en minimisant les contraintes techniques et les investissements pour le bénéficiaire ;

- un rôle d'expertise technique dans le cadre de projets d'implantations d'entreprises nécessitant une approche pointue en matière de télécommunications : Lyonix accompagnera, aux cotés de la Communauté urbaine et de l'association pour le développement de la région lyonnaise (Aderly), deux à trois projets d'implantation par an. Lyonix fournit, en outre, un appui technique à la Communauté urbaine dans ses actions sur les infrastructures de télécommunications ;

- l'animation de la filière télécommunications à Lyon qui représente une part importante de l'activité économique de l'agglomération (plus de 20 000 emplois et 5,2 Mds € de chiffre d'affaires en région Rhône-Alpes). Pour contribuer au développement et à l'ancrage des entreprises de cette filière sur le territoire, Lyonix organise des Tel'dej qui sont des rencontres d'affaires autour de déjeuners professionnels comptant environ 50 participants. L'objectif est d'assurer un Tél'dej tous les deux mois. En outre, Lyonix contribue au rayonnement de l'agglomération lyonnaise en mettant en avant les atouts de Lyon dans le secteur des télécoms.

Le financement 2008

Il est proposé un financement de la Communauté urbaine à hauteur de 70 000 € pour accompagner le développement de l'association Lyonix en 2008.

Libellé	Recettes (en €)				Dépenses (en €)
	Opérateurs et entreprises	Communauté urbaine	Conseil régional Rhône-Alpes	Total	Total
développement du GIX	138 300	17 000	171 000	326 300	326 300
programme YTest	Investissements (selon projets)	10 000	17 000	27 000	27 000
expertise technique	0	21 600	0	21 600	21 600
animation de la filière télécoms et rayonnement	18 000	21 400	32 000	71 400	71 400
total	156 300	70 000	220 000	446 300	446 300

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Lyonix et, notamment, le versement d'une subvention d'un montant de 70 000 € à l'association Lyonix pour le programme d'actions 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de subvention avec Lyonix précisant les modalités de versement suivantes : une première partie de la subvention annuelle votée sera versée à hauteur de 80 % de son montant total dans un délai global de 45 jours suivant réception à la Communauté urbaine du certificat de notification de la présente convention à l'association Lyonix. Le solde, soit 20 %, sera versé au vu d'un rapport d'activité complet ainsi que des comptes approuvés de l'association et l'ensemble des délivrables.

3° - La dépense correspondant à 70 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0877 selon la répartition suivante : 80 % versés en 2008, soit 56 000 € et 20 % versés en 2009, soit 14 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 octobre 2008.